



Communauté de Communes
Porte de Maurienne
Grande Rue
73220 AIGUEBELLE

Tél. : 04.79.44.31.61/Fax 04.79.44.28.66
communautedecommunes@portedemaurienne.eu

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 29 MARS 2017 A 19 H 00
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Présents : Mrs GENON - BUET – REFFET Jean-Luc - CONTI – BODELET – GADROY
LEGENVRE - FARGEAS – MELLIER – PITTON – RICO – CANOT – CHAPUIS -
DEMONNAZ – BOUVIER Alain

Mmes BAZIN - CHOURGNOZ – BOUZON –SCHULZ - BARBET – DAUDIN

Absents - Excusés : Mrs SAINT-GERMAIN – BOUCHER – BOUVIER Jean - DI
BENEDETTO - Mmes BUGNON – BROUZE - JOGUET

Procurations : Mme BUGNON à Mme DAUDIN – Mme JOGUET à Mr CANOT – Mr
BOUCHER à Mr GENON.

Le Président ouvre la séance et informe l'assemblée que la Communauté de Communes a été sollicité par plusieurs maires pour envisager l'acquisition d'un appareil de contrôle des bornes incendie. Ce service autrefois du ressort du SDIS est aujourd'hui de la compétence directe de chacune des communes.

Monsieur MELLIER communique au conseil les tarifs qui lui ont été donné par une société privée de Maurienne pour effectuer le contrôle sur la commune d'Argentine (2 400 € pour 71 poteaux). L'appareil de contrôle vaut environ 3 000 €.

Le Président propose l'acquisition d'un appareil de contrôle et la formation d'un employé de la communauté de communes. Chaque fois qu'il se déplacera, il fera appel à un employé de la commune concernée.

Un membre soulève le problème de la responsabilité du contrôle effectué par les mêmes personnes qui effectuent le travail. La défense incendie est du seul ressort de la commune.

Le conseil décide de faire établir un protocole qui sera soumis à l'avocat conseil des collectivités afin de savoir si ce type de contrôle peut être effectué conjointement avec les communes et leur personnel formé.

I – VOTE DES TAUX D’IMPOSITION

Lors du débat d’orientation budgétaire confirmé par le bureau de la communauté de communes, il avait été envisagé face aux investissements conséquents (Roselière de la zone d’activité, bâtiment pluridisciplinaire) et aux baisses de notre capacité financière avec le prélèvement supplémentaire du FPIC (411 725 € en 2017 soit une augmentation de 63 330 € par rapport à 2016 pour les communes et la communauté de Communes), le redressement des comptes publics et la baisse des dotations, d’envisager une augmentation de la fiscalité...

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l’unanimité, décident d’augmenter les taux de 3.5 % pour 2017 :

- Taxe d’habitation	:	2.80 %
- Foncier bâti	:	3.12 %
- Foncier non bâti	:	16.99 %
- Cotisation Foncière Entreprises	:	5.16 %
- Fiscalité professionnelle de zone	:	26.11 %

II – VOTE DES BUDGETS

Le Vice-président en charge des finances, Jean-Luc REFFET, présente le budget conjointement avec la secrétaire, madame Marie-Claire LEBAS. Ils expliquent notamment les variations entre le réalisé 2016 et le prévisionnel 2017.

BUDGET GENERAL

Un budget de fonctionnement très proche de celui de l’an dernier :

Les dépenses :

- En 2017, la communauté de communes prendra à sa charge l’achat des couches pour tous les enfants accueillis à la halte-garderie – Montant estimé : 6 000 € et à partir du mois de septembre les repas des enfants.
- Pour l’entretien du terrain de foot à St Pierre de Belleville (compte 61521), 9 500 € avaient été budgétisés en 2016. 14 000 € ont été prévus pour 2017 car une facture de l’entreprise BERLIOZ n’a pas été payée sur l’exercice 2016.
- Le montant budgétisé (13 000 €) sur le compte 615221 – Entretien de bâtiment a été dépassé car il a fallu changer les fixations et panneaux de basket du gymnase qui n’étaient plus aux normes.
- La variation concernant les charges de personnes s’explique par le versement du capital décès d’un montant de 14 616 € après le décès d’une collaboratrice de la crèche (Madame Céline DURAND).
- Les cotisations au SDIS (compte 6553) sont inchangées par rapport à 2016 : 180 000 € dont 50 000 € destinés au remboursement d’emprunt et 130 000 € de participation de la communauté de communes pour le fonctionnement du SDIS.

- Le poste 6574 – Subventions aux associations - passe de 275 822 € budgétisés en 2016 à 290 000 €. Deux contrats ont été signés avec le département et la CAF. De plus, la communauté de communes a perçu une somme de 7 000 € qui était dédiée à l'AACA.

Les prévisions concernant les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 850 504 € (contre 2 466 020 € en 2016)

Les recettes :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 849 504 € contre 2 466 420 €. Quelques remarques concernant cette évolution :

- *La convention Gauthey* – correspondant à la location d'un terrain pour une base vie : 23 000 € avaient été budgétés en 2016 qui n'ont pas été perçus. 36 400 € seront donc encaissés en 2017.
- *Le compte 70878 correspondant au remboursement des frais de structure avec l'AACA* - C'est la dernière année. Lorsque l'association aura intégré le bâtiment pluridisciplinaire, nous établirons une convention avec l'AACA sur la répartition des charges.
- *Le compte 7328 – Autres reversement de fiscalité* – passe de 56 800 € budgétisé en 2016 à 360 000 €. La communauté de communes devrait toucher deux années de reversement. Ceci est lié à la signature de la convention tripartite avec la commune de Bourgneuf et la communauté de communes Cœur de Savoie.
- *De même le compte 758 – Natura 2000* – passe de 45 780 € (2016) à 70 000 € budgétisé pour 2017. Cette différence s'explique car aucune subvention n'a été perçue en 2016. Deux années de versement seront perçues en 2017.

Le Budget investissement

Concernant le déploiement de la Fibre optique - Haut Débit, le président fait part d'un litige important entre AXIONE et FIBREA. Une médiation est en cours. Aussi, est-il peu probable que la participation de la communauté de communes soit appelée en 2017 et nous signerons la convention de financement lorsque toute la transparence sera faite sur ce dossier.

La somme budgétisée pour la réalisation du bâtiment pluridisciplinaire devrait être atteinte. Les travaux seront réalisés dans leur totalité dans la mesure où les entreprises qui ont obtenu le marché n'ont pas d'autres chantiers et que le lancement de l'opération et dans le planning initial.

Les devis de raccordement au gaz pour le bâtiment pluridisciplinaire s'élèvent à 7 000 € plus 3 000 € de tranchée. Le président estime que le coût devrait être dans une fourchette se situant entre 3 000 et 4 000 €. L'erreur commise a été de donner une estimation de consommation réaliste. Les tarifs sont calculés en fonction de la consommation. Plus la consommation est élevée et moins cher est le raccordement et vice versa. Une négociation est en cours avec GRDF.

Il reste à percevoir du département 120 000 € versés pour le solde de la Route culturelle mais nous ne savons pas si celle-ci sera versée en totalité ou partiellement sur cet exercice budgétaire.

La communauté de Communes aurait besoin de 145 000 € en emprunt qui sera ou non contracté en fonction de toutes les subventions attendues.

BUDGET SPANC

Les contrôles ont été moins nombreux que l'an dernier. Ceci s'explique en raison :

- des dossiers de demandes de subventions montés par notre chargée de mission auprès de l'Agence de l'eau concernant la remise à niveau des installations d'assainissement chez des particuliers.
- D'autres part, Delphine a bientôt fait la totalité des installations. Il rappelait que nous avons décidé qu'un laps de temps de 8 ans devait intervenir entre deux contrôles.

La somme budgétisée pour la partie personnel est moins importante en 2017 car le contrat du jeune en contrat d'alternance s'est achevé en septembre 2016.

BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES

Une inquiétude commence à poindre sur la pérennité du maintien du transport scolaire. S'il n'y a plus de transports scolaires cela se traduira inmanquablement par la désertification des territoires ruraux. C'est un enjeu majeur et il faut espérer que le Conseil Régional garde les mêmes dispositions et poursuivent la même politique que la Département de la Savoie.

Pourquoi ne pas rejoindre la Maurienne pour les transports scolaires ? Aujourd'hui, tous les problèmes sont gérés directement par la Communauté de Communes. Les élus connaissent le terrain. Dès qu'il y a un souci, le vice-président aux transports et Marie-Claire interviennent afin de le résoudre rapidement.

BUDGET ZAE

Dans l'immédiat seule la ZAE de Randens a été récupérée par la CC car cette dernière avait son propre budget.

Les budgets sont soumis individuellement au vote. Ces-derniers sont adoptés à l'unanimité.

III – CONVENTION A SIGNER AVEC LE CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière)

Cette convention concerne la gestion forestière. Elle regroupe différentes collectivités et associations. Elle permet de trouver une synergie et une concertation sur l'animation forestière.

La participation de la Communauté de Communes s'élèverait pour l'année 2017 à 2 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

ACCEPTE de reconduire la convention en 2017

AUTORISE le président à signer tout document nécessaire

IV – REPARTITION DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT AMBITION REGION

Le Président

RAPPELLE la volonté de la Région Auvergne Rhône Alpes de mettre en place de nouvelles orientations dans l'accompagnement des projets, les Contrats Ambition Région, signés avec les EPCI en faveur de l'aménagement du territoire.

RAPPELLE le souhait de la communauté de communes de solliciter une contractualisation conjointe aux 5 EPCI de la vallée de Maurienne avec la Région pour un contrat à l'échelle de cette vallée.

Dans ce cadre, il appartient à chaque communauté de communes de délibérer sur son propre programme opérationnel dans l'enveloppe définie par le Conseil Régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **SOLLICITE** la contractualisation avec la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du dispositif Contrat Ambition Région pour le territoire de Maurienne. Pour la communauté de communes Porte de Maurienne les crédits représentent un montant de 278 1000 € répartis de la façon suivante :

- Création à Aiguebelle d'une maison pluridisciplinaire regroupant les services de l'AACA, la CAF, le RAM, le centre de loisirs, une salle de musique et une autre d'arts visuels.

Pour un montant de 100 000 €

- Aménagement à Randens de la salle polyvalente

Pour un montant de 38 100 €

- Rénovation du groupe scolaire à Epierre : création d'un parc de stationnement des véhicules, restructuration et extension de l'école élémentaire et primaire et maternelle

Pour un montant de 70 000 €

- Construction d'un groupe scolaire avec regroupement intercommunal de trois communes (Saint-Léger, Saint-Georges d'Hurtières et Saint-Alban d'Hurtières).

Pour un montant de 70 000 €

- **APPROUVE** la stratégie du territoire de Maurienne
- **VALIDE** le choix de mobiliser les crédits régionaux sur les opérations fléchées sur le programme opérationnel comme détaillé ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte y afférent.

V – TRANSFERT DES PRETS DE LA COMMUNE DE RANDENS A LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Président

RAPPELLE que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a renforcé les compétences des communautés de communes avec le transfert obligatoire, à compter du 1er janvier 2017, de l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE).

RAPPELLE que le transfert des compétences a entraîné le transfert des biens, équipements et services publics attachés à celles-ci et s'appuie sur trois principes dont la substitution de la communauté aux communes dans tous les droits et obligations découlant des contrats (quelles qu'en soient la nature et la qualification) que les communes ont pu conclure pour l'aménagement, l'entretien et la conservation des biens considérés ainsi que pour le fonctionnement des services.

Il s'agit aujourd'hui de délibérer sur le transfert des prêts contractés par la commune de Randens concernant la ZAE sachant que selon les obligations réglementaires d'autres délibérations pourraient être prises..

Les membres présents, ayant entendu l'exposé et après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le transfert des prêts, contractés dans le cadre de la ZAE par la commune de Randens, à la communauté de communes.
- **AUTORISE** le Président à faire toutes les démarches et signer tous documents nécessaires.

VI - ACCORDERIE

Le Conseiller départemental Olivier Thévenet informe l'assemblée que le département s'était engagé à subventionner l'association pendant trois. L'échéance arrive à terme et le département va réduire son accompagnement pour ensuite l'interrompre définitivement..

Le département a versé à l'association la somme de 55 000 € en trois ans.

Fin de séance 21h00

FAIT à AIGUEBELLE, LE 14 AVRIL 2017

LE PRESIDENT : HERVE GENON